

naires de l'Écosse et un de l'Irlande; parce que ma femme est Écossaise de naissance et qu'une de ses grand mères vient de France. Ainsi des liens très forts nous unissent à ces vieux pays, mais notre attachement au Canada est encore plus marqué. Les soldats canadiens ont participé avec honneur à la dernière lutte; advenant que la génération actuelle doive faire face à un autre conflit, elle se comportera aussi bravement que ses prédécesseurs qui ont servi sous les drapeaux de 1914 à 1918, et que ceux qui ont combattu de 1939 à 1945. Soit dit pour le compte de mon parti en cette enceinte, et en mon nom, nous nous évertuerons à aider le Gouvernement pour qu'il déploie le meilleur de ses efforts. Nous ne nous laisserons pas aller à des critiques pointilleuses. Nous l'appuierons de tout cœur. Advenant que le Gouvernement commette des impairs, nous nous sentirons libres de les lui signaler, mais nous le ferons en amis, dans un esprit de bonne entente.

Je demande à tous les sénateurs d'adopter la même attitude envers la population des États-Unis. Pour ma part, je veux que nos voisins d'outre-frontière s'aperçoivent que nous les appuyons sans réserve. Ils commettront peut-être des pas de clercs; les Britanniques ont certes acquis plus d'expérience dans le domaine de la diplomatie; peut-être, aussi, les Français s'en seraient-ils mieux tirés. Pourtant le premier ministre de Grande-Bretagne et celui de France, après leur visite à Washington, ont déclaré au monde que les États-Unis sont disposés à les appuyer totalement. Nous, Canadiens, sommes considérés, notamment par la Grande-Bretagne et la France, comme étant tout désignés pour remplir le rôle d'interprète et pour les conseiller sur l'attitude qu'ils doivent prendre envers les États-Unis. Si nous voulons que la cause de la liberté remporte la victoire dans le monde, il nous faut collaborer étroitement non seulement avec la Grande-Bretagne et la France, mais avec toutes les autres nations libres, tout en nous employant à repousser l'envahisseur si jamais il se livre à l'agression.

Des voix: Très bien!

L'honorable Wishart McL. Robertson: Honorables sénateurs, je fais écho de tout cœur aux compliments et aux louanges qu'on a formulés à l'endroit des motionnaires de l'Adresse. Bien sûr, chaque province du Canada est importante à son propre titre, eu égard à sa richesse, à ses ressources et aux réalisations de sa population; mais à l'heure actuelle les provinces auxquelles appartiennent ces deux orateurs, savoir l'Alberta et le Québec, exercent une fascination particulière, étant donné les énormes ressources dernièrement mises en vedette et qui ouvrent de si bril-

lantes perspectives pour leur avenir. Notre collègue de Bruce (l'honorable M. Stambaugh) et celui de Stadacona (l'honorable M. Dessureault) sont tout à fait en mesure de nous rafraîchir la mémoire et de renouveler nos inspirations en nous décrivant le rôle primordial que leurs provinces, de concert avec les autres, vont jouer dans l'avenir de notre pays, si, par la grâce de Dieu, les terreurs et les dangers dont notre civilisation est menacée, revêtent avec le temps des couleurs moins sombres.

J'ai écouté avec un vif intérêt le discours que vient de prononcer le chef de l'opposition (l'honorable M. Haig), et je l'en félicite. Je ne puis voir la logique de sa thèse en ce qui concerne les paiements à l'égard du blé, mais je dois admirer la persévérance avec laquelle il s'est fait le champion de sa cause depuis bien des années. L'honorable sénateur de Northumberland (l'honorable M. Burchill) a raison d'affirmer que tous les exportateurs ont souffert de la même façon, mais peut-être pas dans la même mesure. C'était caractéristique des temps que nous avons traversés et peut-être en sera-t-il encore de même à l'avenir.

Je n'ai guère à critiquer les observations de mon ami au sujet du coût de la vie. Le premier ministre a déclaré au cours du débat sur l'Adresse, je crois, que le Gouvernement se propose de demander l'autorité nécessaire afin de lui permettre d'introduire la régie des prix s'il lui semble qu'elle puisse être de quelque utilité. Ceux qui n'ont pas oublié ce qui s'est produit au cours du dernier conflit sont plus ou moins convaincus que bien que la régie des prix puisse être nécessaire, comme mesure provisoire, elle ne règle rien en réalité; elle ne sert qu'à retarder le dénouement inévitable du conflit entre l'accroissement du pouvoir d'achat et la diminution de l'offre de denrées. Le gouvernement du grand pays d'outre-frontière, avec lequel nous entretenons des relations commerciales si étroites, a jugé bon d'imposer une sévère régie des prix, en raison de la façon alarmante dont les prix montaient dans ce pays. Cette intervention influera sur notre économie, du moins pendant quelque temps.

En songeant à cette question l'autre jour, je me suis rendu compte de notre vulnérabilité en matière de prix. La décision du gouvernement américain affectera certainement au pays toute une gamme d'articles fabriqués, automobiles, appareils électriques, etc. Le prix des marchandises qui a été immobilisé à \$1 aux États-Unis sera presque automatiquement fixé à \$1.25 au Canada. Voilà la situation que nous envisageons, mais je crains que nous ne nous en rendions pas compte. Quelles que soient les mesures provisoires que nous